



Polyvalente Hyacinthe-Delorme

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Programme d'éducation intermédiaire

La présente politique locale s'inscrit dans le cadre des exigences du Programme d'éducation intermédiaire de l'Organisation du Baccalauréat International (IB). En plus de répondre aux normes de l'IB, elle s'appuie sur les normes provinciales dictées dans le *Guide de la sanction des études* ainsi que sur les règles énoncées dans l'*Agenda scolaire* de notre institution.

But

Cette politique a pour but de soutenir les élèves, le personnel et les parents afin qu'ils contribuent au développement continu d'une communauté d'apprenants intègres.

Introduction

En tant qu'établissement scolaire, nous considérons qu'il est primordial de promouvoir, d'enseigner et d'exiger l'intégrité intellectuelle. « Un volet essentiel de l'intégrité intellectuelle est le développement des compétences, des connaissances et des attitudes permettant cette intégrité. » (*Matériel de soutien au coordonnateur, Exemple 1, p. 1*).

Nous croyons que « la compréhension et l'application de ces compétences et de ces connaissances permettent aux élèves, dans la pratique, de présenter uniquement des travaux authentiques. » (*Matériel de soutien au coordonnateur, Exemple 1, p. 1*).

De plus, nous appuyons notre politique sur le *Profil de l'apprenant de l'IB* (2013) qui énonce les dix qualités à mettre en pratique au Programme d'éducation internationale. Ces qualités, dénominateurs communs à tous les membres de la communauté scolaire, permettent d'incarner les valeurs et les fondements de l'IB et « de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible ». L'intégrité favorise les bonnes pratiques et l'honnêteté face à soi-même et face à autrui.

Il s'avère donc impératif de définir les bonnes pratiques et les comportements ou actions qui vont à l'encontre du principe d'intégrité et de comprendre les attitudes et décisions à prendre afin d'adopter une bonne conduite intellectuelle dans la réflexion, la recherche et l'action.

Définition de l'intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle est considérée par l'IB « comme un ensemble de valeurs et de compétences permettant de promouvoir l'intégrité de chacun ainsi que les bonnes pratiques dans le cadre de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation » (*Matériel de soutien au coordonnateur, Exemple 2, p.1*).

Bonnes pratiques

Tout membre du personnel, élève ou parent mettant en pratique les qualités du profil de l'apprenant de l'IB fera preuve, par définition, d'intégrité intellectuelle. Nous encourageons les élèves à être chercheurs, informés, sensés, communicatifs, intègres, ouverts d'esprits, altruistes, audacieux, équilibrés et réfléchis. Un apprentissage intègre exige honnêteté et éthique lorsque les élèves citent les sources des connaissances et des idées dans leur travail.

- **L'authenticité** caractérise les travaux fondés sur les propres idées de l'élève et référant correctement les idées d'autrui. Tous les travaux remis par l'élève (écrits, oraux, visuels ou audiovisuels) doivent donc employer le langage et l'expression originaux de celui-ci. Si d'autres sources sont utilisées ou qu'il est fait référence au travail d'une autre personne, directement ou avec une paraphrase, les sources doivent être citées correctement (IB, 2011, p.2)
- **La propriété intellectuelle** est considérée selon l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle comme « tous les droits afférents à l'activité intellectuelle dans les domaines industriel, scientifique, littéraire et artistique » (OMPI, 2004). Les élèves doivent comprendre que les formes d'expression, qu'elles soient intellectuelles ou artistiques, doivent être respectées et sont normalement protégées par les réglementations nationales et internationales.

Le principe d'utilisation équitable des œuvres protégées permet aux élèves et au personnel d'utiliser des extraits de chansons ou de vidéos sans autorisation explicite dans un objectif éducatif pour une durée limitée. Toute œuvre utilisée doit être correctement référencée.

Définition de la mauvaise conduite

La mauvaise conduite est définie comme « un comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal à un élève ou à tout autre élève dans une ou plusieurs des composantes de l'évaluation » (IB, 2011, p.3).

On considère comme mauvaise conduite :

- **Plagiat** : présenter les idées d'autrui comme les siennes. À l'instar des documents imprimés, la totalité des sources Internet, médias électroniques, courriels et conversations doit être référencée correctement. Les élèves croient parfois que ce type de sources fait exception, mais ce n'est pas le cas.

Exemple
- Copier ce qu'une autre personne a écrit sans utiliser les guillemets et sans citer correctement cette personne.
- Utiliser l'idée d'autrui et la formuler autrement (paraphrase) sans citer correctement cette personne.

- **Collusion** : La collusion est définie par l'IB comme un cas où « un élève reproduit le travail d'un pair sans citer la source » (*Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique, 2014, mis à jour en août 2022, p. 87*). Elle est à distinguer de la collaboration, qui correspond à « l'action de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun en partageant des informations. Cela implique que l'élève se montre ouvert et coopératif, mais en aucun cas qu'il autorise qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme le sien pour l'évaluation, ce qui constitue une collusion ».

Exemple
- Copier le travail d'autrui et le présenter comme le sien.
- Permettre à autrui de copier un travail et le présenter comme le sien.

- **Reproduction d'un travail** : remettre le même travail, en tout ou en partie, pour différentes composantes d'évaluation du programme.

Exemple
- Soumettre le même travail en réponse à différentes exigences spécifiques au programme de l'IB.

Dans le cadre d'une unité interdisciplinaire, les élèves peuvent parfois rendre le même travail à plusieurs enseignants pour répondre à différentes exigences dans plusieurs matières. Ce cas de figure doit être indiqué explicitement dans les clarifications spécifiques à la tâche données aux élèves.

- **Mauvaise conduite lors d'un examen** : la mauvaise conduite comprend tout autre comportement procurant un avantage déloyal à un élève ou affectant les résultats d'un autre élève.

Exemple
- Partager les questions d'une évaluation à d'autres élèves.

Prévention de la mauvaise conduite

Il est essentiel de noter l'importance de la promotion des bonnes pratiques dans la prévention de la mauvaise conduite. Les enseignants présentent les conventions à adopter quant à la mise en page des travaux ainsi qu'à la façon de citer et de référencer les sources utilisées dans les différents travaux.

Les enseignants doivent amener leurs élèves à développer différentes compétences de recherche et d'étude, les encourager à faire preuve de respect envers le travail d'autrui, les aider à utiliser des sources fiables et à en faire une évaluation critique en vue d'étayer leur travail ¹ de façon adéquate. Ils doivent aussi leur donner des occasions de discussion, de recherche et de créativité.²

¹ BACCALURÉAT INTERNATIONAL, *Savoir citer et référencer ses sources*. 2014.

² BACCALURÉAT INTERNATIONAL, *Matériel de soutien aux coordonnateurs, Norme B1 : politique d'intégrité intellectuelle-Exemple 2*.

Actions de l'établissement en cas de mauvaise conduite

S'il advenait qu'un élève soit soupçonné de plagiat, l'enseignant de la matière concernée doit en informer la direction adjointe responsable du PEI. Cette dernière déterminera si les preuves sont suffisantes pour entraîner une procédure.

1. Si les preuves sont suffisantes, la direction adjointe responsable du PEI engagera la procédure suivante :
 - a) Noter l'incident dans le dossier scolaire de l'élève;
 - b) Rencontrer l'élève concerné afin d'obtenir la version de l'élève;
 - c) Informer la direction de l'école;
 - d) Communiquer avec les parents afin de les informer des impacts engendrés par la situation dans laquelle est impliqué leur enfant;

2. En cas de mauvaise conduite, l'élève se voit attribuer la note 0. Par conséquent, le travail ne peut pas être envoyé à l'IB pour l'évaluation.

Rôles et responsabilités

Cette politique d'intégrité intellectuelle est mise en œuvre grâce au partenariat entre les membres du milieu scolaire. Chacun a un rôle et une responsabilité bien définis.

1. Chef d'établissement et coordonnatrice du PEI

- a) Développer la politique d'intégrité intellectuelle avec les enseignants du milieu, promouvoir de bonnes pratiques et développer un environnement scolaire motivant qui incite les membres du milieu scolaire à agir de façon intègre. (IB, 2011, page 2)
- b) S'assurer que les membres de l'équipe-école comprennent le sens de l'intégrité intellectuelle ainsi que de l'authenticité d'un travail.

- c) En collaboration avec les enseignants, apporter des conseils sur l'étude, la rédaction d'un document scolaire, la recherche et la façon de citer des sources. (IB, 2011, p. 2)
- d) En collaboration avec les enseignants, communiquer clairement ce que constitue la mauvaise pratique et informer les élèves des conséquences auxquelles ils s'exposent en cas de mauvaise conduite avérée. (IB, 2011, p.2)
- e) En collaboration avec les enseignants, remettre et expliquer le document « Engagement envers l'intégrité intellectuelle » aux élèves. Récupérer le document signé par l'élève et son parent ou son représentant légal.

2. Enseignants

- a) Enseigner et appliquer la politique d'intégrité intellectuelle ainsi que les bonnes pratiques qui s'y rattachent. (IB, 2011, p.2)
- b) Être des modèles d'honnêteté intellectuelle pour les élèves. (IB, 2011, p.2)
- c) Confirmer, dans la mesure de leurs connaissances, que tout travail d'élève accepté est authentique, y compris les tâches d'évaluation. (IB, 2011, p.2)

3. Élèves

- a) Mettre en pratique le profil de l'apprenant de l'IB.
- b) Remettre des travaux authentiques en s'assurant que toutes les idées empruntées aux auteurs ainsi que les sources ont été citées correctement.
- c) Dans le cas de travaux d'équipe, réfléchir à la responsabilité et à la contribution de chaque membre, tout en respectant et référant le travail des autres. (IB, 2011, p.2)
- d) Respecter les échéances exigées par le milieu scolaire. (IB, 2011, p.2)
- e) Signer et remettre le document « Engagement envers l'intégrité intellectuelle ».

4. Familles

- a) Aider les élèves à faire preuve d'intégrité intellectuelle, par la collaboration et la compréhension. (IB, 2011, p.2)
- b) Soutenir la politique d'intégrité intellectuelle en instaurant de bonnes pratiques auprès des élèves. (IB, 2011, p.2)
- c) Signer le document « Engagement envers l'intégrité intellectuelle ».

Politique révisée en mars 2023 par le comité PEI

Engagement envers l'intégrité intellectuelle

Tout travail que je remettrai à un enseignant pour information ou évaluation sera mon travail authentique. Cela comprend les travaux réalisés à la maison, les évaluations formatives et sommatives et les travaux destinés à l'IB.

J'apprendrai les procédures permettant de référencer le travail et les idées d'autrui et je référencerai toutes les utilisations du travail et des idées d'autrui. Je sais que je peux demander de l'aide si je ne suis pas certain de ce que constitue l'intégrité intellectuelle pour l'un de mes travaux.

Je ne rendrai que des travaux que j'aurai réalisés seul. Je ne permettrai pas à d'autres élèves de copier ou de rendre un travail que j'ai réalisé.³

J'ai lu la politique d'intégrité intellectuelle de l'école.

Nom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Déclaration d'un parent ou représentant légal :

J'ai lu la politique d'intégrité intellectuelle de l'école avec mon enfant.

Nom du parent: _____

Signature du parent: _____ Date : _____

³ BACCALURÉAT INTERNATIONAL, *Matériel de soutien aux coordonnateurs, Norme B1 : politique d'intégrité intellectuelle-Exemple 1 D.*

Documents de référence utilisés dans l'élaboration de la politique d'intégrité

Agenda scolaire Polyvalente Hyacinthe-Delorme 2022-2023, p. 19

Ministère de l'éducation du Québec. *Guide de la sanction des études*.

Baccalauréat international. *L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB, 2014, mis à jour en 2016*. 33p.

Baccalauréat international. *Le Programme d'éducation intermédiaire : Des principes à la pratique. 2014. 85p. (mis à jour en août 2022)*

Baccalauréat international. *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, 2014. 50p.*

Baccalauréat international. *Matériel de soutien aux coordonnateurs, 2014.*

Baccalauréat international. *Profil de l'apprenant de l'IB, 2013.*

Baccalauréat international. *Savoir citer et référencer ses sources, 2014. 24p.*